MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

5175

DOSSIER

Restitution d'une statue de Flatters. "Ganimède" déposé au Musée.

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE

5175

MINISTERE
DE
L'INTÉRIEUR.

Musée royal de Peinture
SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

N°

DOSSIER relatif à la Statue du Sculpteur Flatters, déposée au Musée depuis 1839.

Restitution d'une Statue de Flatters.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

Nous Soussignés conservateurs du musée de la ville de Bruxelles, et membres de sa commission, reconnaissons que M. L. Wiegmann Briansiaux a déposé dans une des salles dudit musée, une Statue de Ganimède en marbre blanc, comme en dépôt et afin de la faire connaître; Nous la tenons à sa disposition et la lui remettrons à sa première réquisition.

Bruxelles trois avril 1833.

Le Baron Charles de Wispelaer
Conservateur du Musée

J. Dethellen

V. Paelinckx

L. Van Assche

F. F. Navez

TIMBRE A L'EXTRAORDINAIRE
BRABANT

TIMBRE EXTRAORDINAIRE
30
C.

2me chambre, 9e 3e Sect.

Me Nortez

Defendeur.
Me Blanpain.
Me

C

Me de Mme Demoulbray

Demandeur.
Me Benoist.

A Monsieur le Président du tribunal civil séant à Bruxelles.

Expose avec respect adeline Briansiaux veuve en premières noces de Mr L. Hugmann, actuellement épouse de Mr Louis Anatole Comte de Montbrun propriétaires, domiciliés ensemble à Paris lequel pour autant que de besoin se joint à l'exposante aux fins de l'autoriser à ester en justice qu'elle est propriétaire d'une statue en marbre blanc de Ganimède, déposée afin de la faire connaître depuis plusieurs années dans une salle du musée de Bruxelles, que malgré les démarches les plus actives qu'elle a fait faire près des membres de la commission du musée, elle n'a pu rentrer en possession de cette propriété mobilière, que l'opposition qu'elle rencontre à la délivrance de cet objet d'art est d'autant plus étrange qu'elle est possesseur de titre qualificatif de sa propriété reconnue par la dite commission.

Par ces motifs elle vous supplie de l'autoriser à assigner à bref délai pour une des premières audiences utiles les membres de la commission du musée aux fins qu'ils aient à lui rendre la propriété précitée.

Bruxelles 1er 9bre 1840. Ce faisant droit signé L. Dansaert Pr le Nous Président. Permettons d'assigner à bref délai pour l'audience de mercredi neuf du courant, devant la deuxième chambre. Bruxelles 1er Décembre 1840 /signé/: vanbellinghen et Toussaint Gr.

Enregistré à Bruxelles le Deux Décembre 1840 vol 282 fo 68 case 7 reçu quatre francs vingt neuf centimes. Le receveur /signé/ Briquet Zen.

L'an mil huit cent quarante le Sept Décembre, A la requête de Dame adeline Briansiaux veuve en premières noces de Mr L. Hugmann actuellement épouse de Mr Louis anatole Comte de Montbrun a elle jointe son dit époux lequel autorise son épouse à ester en justice, propriétaires, domiciliés à Paris pour lesquels est constituée occupera Maître Eugène Dansaert, avoué licencié près le tribunal civil de Bruxelles y domicilié coin des rues de Laeken et des Sables, demeurant palais de justice

Je soussigné Jean François Francquin, huissier près le tribunal de première instance séant à Bruxelles y domicilié montagne des quatre Vents Sn Vre No 13 demeurant palais de justice — Ai signifié 1o à Mr le Baron Charles De Waspick, propriétaire, domicilié à Bruxelles, rue des douze apôtres où étant et parlant à — 2o à Mr le Comte de Beaufort, propriétaire, domicilié à Bruxelles, marché aux bois où étant et parlant à — 3o à Mr Navez propriétaire et peintre, domicilié à Bruxelles, rue royale où étant et parlant à Brinette Rapers sa servante ainsi déclaré être 4o à Mr Henri Van Roche, peintre, domicilié à Bruxelles, petite rue de la madelaine où étant et parlant à — 5o à Mr Isidore Doucet, négociant, domicilié à Bruxelles, marché aux tripes où étant et parlant à — 6o à Mr ferdinand Léopold Moreau, employé à la régie de la ville de Bruxelles y domicilié montagne des anneaux No 11 où étant et parlant à —

tous en leur qualité de membres de la commission du Musée de Bruxelles Copie sur timbre de Certaine requête présentée à Monsieur le Président du tribunal civil de Bruxelles dûment appointée et enregistrée se faisant pour leur information & direction. Et d'un seul et même contexte même requête que dessus Jehuissier soussigné ai assigné les dits signifiés en leur qualité précitée à Comparaître mercredi huit Décembre présente année à dix heures du matin devant le tribunal civil de Bruxelles, deuxième chambre séant rue de Ruysbroeck pour y voir et entendre condamner à délivrer à mes requérants une Statue en marbre blanc de Ganimède déposée afin de la faire connaître depuis plusieurs années dans une des salles du musée de Bruxelles, la dite Statue étant la propriété de la première requérante, la dite délivrance à faire sous due décharge le tout sous peine de cinquante francs par chaque jour de retard à courir du jour de la signification du jugement à intervenir lequel sera déclaré exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel sans caution.

Mes requérants déclarent que pour autant que les assignés viennent à exiger à leur charge la caution Judicatum solvi par application de l'article 166 du code de procédure civile qu'ils offrent à cette fin comme caution personnelle Monsieur Louis Deman entrepreneur de ventes publiques domicilié à Bruxelles rue Fossé aux loups qui a cette fin a déclaré à leur avoué constitué les pouvoirs nécessaires Le tout aux dépens en cas de contestation.

Conclusions fondées sur les motifs contenus dans la requête signifiée et sur tous autres moyens à faire valoir à l'audience.

Et pour que le dit assigné Mr Navez n'en ignore j'ai de lui ai laissé, me étant en son domicile et parlant comme dit est copie de timbre de la requête précitée et de mon présent exploit.

Dont acte Coût quatre francs 15 cmes

Francquin

Huissier

Mr Navez

A Monsieur le Président du tribunal civil séant à Bruxelles

Expose avec respect Adeline Briansiaux veuve en premières noces de Mr L. Hugmann, actuellement épouse de Mr Louis Anatole Comte de Montbran, propriétaires domiciliés ensemble à Paris lequel pour autant que de besoin se joint à l'exposante aux fins de l'autoriser à ester en justice, qu'elle est propriétaire d'une statue en marbre blanc de Ganimède déposée afin de la faire connaître depuis plusieurs années dans une des salles du musée de Bruxelles, que malgré les démarches les plus actives qu'elle a fait faire près des membres de la commission du musée elle n'a pu rentrer en possession de cette propriété mobilière que l'opposition qu'elle rencontre à la délivrance de cet objet d'art est d'autant plus étrange qu'elle est possesseur du titre qualificatif de sa propriété reconnue par la dite commission.

Par ces motifs elle avait supplié de l'autoriser à assigner à bref délai pour une des premières audiences utiles les membres de la commission du musée aux fins qu'ils aient à lui rendre la propriété précitée. ——— Ce faisant droit.

Bruxelles 1er Août 1840. (Signé) E. Dansaert ar lic

Nous Président permettons d'assigner à bref délai pour l'audience de mercredi neuf du courant. Bruxelles 1er Décembre 1840 (signé) = Vanbellinghen pr. de Cour. Gr.

Enregistré à Bruxelles le deux Décembre 1840 vol. 212 fo 68 ce 7 reçu quatre francs 20 cts Le receveur signé Briquet.

L'an mil huit cent quarante le sept Décembre, à la requête de Dame Adeline Briansiaux, veuve en premières noces de Mr L. Hugmann, actuellement épouse de Mr Louis Anatole Comte de Montbran à elle jointe son dit époux lequel autorise son épouse à ester en justice, propriétaires domiciliés à Paris pour lesquels et constitué occupera Maître Eugène Dansaert avoué licencié près le tribunal civil de Bruxelles y domicilié coin des rues de Laeken et des échelles dument patentée.

Je soussigné Jean Francois Francqui, huissier près le tribunal de première instance séant à Bruxelles y domicilié mon tazon des quatre vents Sne Ve No 13 dument patenté.

Ai signifié 1o à Mr le Baron Charle De Waspick, propriétaire, domicilié à Bruxelles, rue des deux apôtres où étant &

et parlant à — 2° à Mr le Comte de Beaufort, propriétaire domicilié à Bruxelles, marchant aux bois où étant et parlant à — 3° à Mr Navez propriétaire et peintre, domicilié à Bruxelles rue royale où étant et parlant à — 4° à Mr Henri Van Assche peintre domicilié à Bruxelles petite rue de la madelaine où étant et parlant à — 5° à Mr Isidore Doucet négociant, domicilié à Bruxelles, marchant trippes où étant et parlant à — 6° à Mr Ferdinand Léopold Moreau employé à la régence de la ville de Bruxelles, y domicilié montagne des aveugles n° 11 où étant et parlant à Madame Son Epouse ainsi déclaré, Etc

tous ueleurs qualité de membres de la commission du musée de Bruxelles copie sur timbre de certaine requête présentée à Mr le président du tribunal civil de Bruxelles, duement appointée et enregistrée faisant pour leur information et direction et d'une dulet même contexte même requête comme dessus je huissier soussigné ai assigné les dits signifiés en leur qualité présentée à comparaître lundi sept Décembre présente année à dix heures du matin devant le tribunal civil de Bruxelles troisième chambre séant rue rue de Ruysbroeck pour s'y voir et entendre condamner à délivrer à mes requérants une statue en marbre blanc de Ganimède déposée afin de les faire connaître depuis plusieurs années dans une des salles du musée de Bruxelles, la dite statue étant la propriété de la première requérante, la dite délivrance à faire sous due décharge et tout sous peine de cinquante francs par chaque jour de retard à courir du jour de la signification du jugement à intervenir lequel sera déclaré exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel et sans caution. Mes requérants déclarent que pour autant que les assignés puissent à exiger à leur charge la caution judicatum solvi par application de l'article 166 du code de procédure civile qu'ils offrent à cette fin comme caution personnelle Monsieur Louis Deman entrepreneur de ventes publiques domicilié à Bruxelles rue Fossé aux loups qui à cette fin a déclaré à leur avoir constitué les pouvoirs nécessaires et tout avec dépens en cas de contestation.

Conclusions fondées sur les motifs consignés dans la requête signifiée et autres autres moyens à faire valoir à l'audience.

Et pour que le dit assigné Mr Moreau n'en ignore je lui ai laissé ce étant en son domicile et parlant comme dit et copie sur timbre de la requête présentée et de mon présent exploit.

Dont acte : Coût quatre-vingt-cinq francs 85 Cmes

Francois

Huissier

Mr Moreau

Copie

Nous Soussignés Conservateur du Musée de la Ville de Bruxelles et Membre de la Commission, reconnaissons que M. L. Keeyman-Brienen a déposé dans un des Salles dudit Musée Une Statue de Ganimède en Marbre blanc comme en dépôt et sous la garantie de l'auteur Connûe. Nous la tenons à la disposition de celui à qui elle appartient à la première réquisition.

Bruxelles ce trois avril 1833.

Signé Le Baron de Charlé
de Wael pick
Conservateur du Musée

De Wellens
Paelinck
J. Van Assche
J. J. Naye

Fabrique et
Magasin de Meubles,
Glaces, Tapis, &.a
LOUIS DE MAN,
Fossé-aux-Loups, 50,
Bruxelles.

Bruxelles, le 7 Mai 1840

à Messieurs les Membres de la Commission
du musée des Beaux arts à Bruxelles

Messieurs

Madame De Montbrun née Brancicay Veuve de Mr
Keyzman, ayant déposé au Musée d'après l'autorisation
de vos Messieurs Une Statue en marbre blanc représentant
Ganymède (en avril 1833) me chargea de la retirer
contre le reçu que vos Messieurs ont délivré à cette date
En conséquence Messieurs je viens vous prier de vouloir
bien m'autoriser à la retirer contre le dit reçu.

Tout Votre Dévoué et très respectueux

Messieurs

Votre très humble et
très obéissant serviteur

Louis De Man

Statue D. flatters

Répondu

Bruxelles, le 18 Mai 1840

Monsieur,

Par lettre du 7 courant vous vous êtes adressé à la Commission administrative du Musée des tableaux de la Ville afin de pouvoir retirer de cet établissement la statue en Marbre représentant Ganymède ~~laquelle~~ qui, dites vous, y a été placée en 1833 D'après un rapport que la Commission en a délivré à Mme Veuve Hagemans, à laquelle statue vous offrez de lui remettre en échange l'objet

Ayant été chargé de vous répondre, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire connaître, en son nom, que la Commission, qui est en effet disposée de la statue dont vous lui parlez, a pensé que sa responsabilité ne serait suffisamment à couvert pour la remise du vase précieusement & pour qu'elle ne puisse pour la suite plus être recherchée en ce qui concerne cette même statue, elle désirerait, Monsieur, que vous vous présentiez avec une délégation de pouvoirs de la part de Mr le Statuaire flatters qui le premier a fait placer au Musée cette production de son art.

La Commission vous prie, Monsieur, de ne trouver en cette réponse aucun sentiment de défiance, mais seulement ~~la manifestation~~ d'un désir d'être mise à même d'être pourvue d'une pièce constatant que la statue en question a été remise ~~en bonne main~~ en vos mains du consentement de ~~son auteur~~ celui dont elle ~~tient~~ tient directement

Mr flatters demeurait en avril 1839 a

A
Monsieur Louis De Man,
rue du fossé aux loups
à Bruxelles

Yvry sur Seine, rue du Liégat
N° 22, banlieue de Paris.

Le Secrétaire de la Commission

Copie de la reconnaissance delivrée par Messieurs les Membres de la Commission du Musée de Bruxelles.

Nous Soussignés conservateurs du Musée de la ville de Bruxelles, et membres de sa Commission, reconnaissons que Mr L. Hegmann Briansiaux a déposé dans une des salles dudit Musée une Statue de Jeanne de en marbre blanc, comme en dépot et afin de la faire connaître, Nous la tenons à sa disposition et la lui remettrons à sa premières requisitions

Bruxelles trois août 1833

Etaient signés Le baron Charlé de Wasprit
Conservateur du Musée
J. Daveller. J. Pacher K., by Vanaschen
J J Navez.

Je Soussigné L. Hegmann, propriétaire domicilié à Bruxelles, passé aux loups, agissant en vertu d'une procuration en droit en date du 9 Juillet dernier, delivrée par Dame Adeline Briansiaux veuve en 1re noces de Monsieur L. Hegmann actuellement épouse de Monsieur Louis Anatole Comte de Montbrun, duement autorisée, reconnais avoir remis et mains de Messieurs les Conservateurs du Musée de Bruxelles une statue de Jeanne de, en marbre blanc, deposée par Mr L. Hegmann Briansiaux le trois août 1833 en vertu de la reconnaissance dont copie précède et dont l'original a été remis audits depositaires à titre de decharge

au moment de la restitution de dépôt, ladite Statue étant la propriété personnelle de Madame Ad Brunsteaux, à que je certifie sous ma responsabilité personnelle, à dûment sorti de M.M. les Membres de la Commission et conservateurs du Musée, en sa qualité de Gardien, toutes les conséquences de cette restitution mobilière

Pourquoi le procès existant entre parties devant le tribunal Civil de Bruxelles, introduit par exploit du sept Courant, vient à cesser sans frais.

Bruxelles le 15 Décembre 1800 quarante
Vingt Janvier 1841

Louis Delhaye

Musée des Tableaux

Documents relatifs à la Contestation, terminée à l'amiable, entre la Commission et M.r Delahaye, Directeur de Ventes, faisant de pourvoirs de M.me la Comtesse de Montbrun, née Briancourt, au sujet de la Statue Ganimède, exécutée par Flatters.

Musée des tableaux

Statues plâtres

Rendue à M.r De Man
fond.r de pouvoirs de Madame
la Comtesse de Montbrun, née
Briansiaux